

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley

DÉLIBÉRATION

Canton de Plateau d'Hauteville

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le huit décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN ; C. SAVOI ; C.PARDO ; G.CHARVET ; J-F BONIN ; P.PERSICO ; F.MALARD ; C.TIVEDDU ; S.BRUN ; M.BOUMIR ; S.DELAVY ; C.GRABIT

S.AMOURIQ ; N.BOUTEAUD ; S.CHEVRY

Date de convocation : 01/12/2023

Secrétaire de séance : S.DELAVY

S.AMOURIQ donne pouvoir à C.PARDO ;
N.BOUTEAUD donne pouvoir à G.ALLAIN ;
S.CHEVRY donne pouvoir à C.TIVEDDU ;

CONVENTION POUR LA GESTION DE LA GARDERIE ET LA CANTINE - CSCA Délibération N° 61 /2023

Monsieur le Maire informe qu'une convention est conclue entre le Centre socio culturel de l'Albarine ALFA 3A et la Commune pour la mise à disposition de salariés de droit privé, employés par le CSCA au profit de la Commune pour la gestion du service de garderie périscolaire et de la cantine. Cette convention reprend la nature des activités notamment les fonctions d'animateur et de surveillance à la cantine et celle d'animateur à la garderie, ainsi que les conditions d'emplois en définissant les horaires de présences. Au besoin, cette convention est ré actualisable chaque année.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Accepte de conclure une convention avec le Centre Socio Culturel de l'Albarine ALFA 3A et autorise le Maire à la signer.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture et La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de
publication ou notification Arrondissement de Belley.

Le 11/12/2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire,

C. PARDO
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. SAVOI
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION POUR LA GESTION DE LA GARDERIE ET LA CANTINE - CSCA

Date de transmission de l'acte : 11/12/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/12/2023

Numéro de l'acte : 61-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20231208-61-2023-DE

Date de décision : 08/12/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes